

FORMULAIRE D'ORDRE DE BOURSE

Ce formulaire est à retourner complété et signé de préférence sur le lien électronique « contact » indiqué en bas de page, ou à l'adresse postale indiquée également en bas de page, accompagné de tous les justificatifs demandés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE

Je, soussigné(e),

N° d'identifiant : _____
Mention obligatoire

M / Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (fiscale) : _____

CP : _____ Ville _____ Pays : _____

Tél. _____ E-mail _____

Passe un ordre de : ACHAT VENTE

Nombre total de titres : _____ (En chiffres)

_____ (En lettres)

Pour les titres à vendre, indiquez impérativement le nombre de titres que vous souhaitez vendre par code valeur. Référez-vous à votre dernière situation de compte, ou consultez votre compte sur votre espace personnel en ligne.

	Droit à la prime en 2021	Droit à la prime en 2022	Droit à la prime en 2023	Droit à la prime en 2024
Code Valeur	FR0000053951	FR0013459302	FR00140008A4	FR0000120073
Nombre de titres à vendre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pour votre information, Air Liquide appliquera la règle fiscale suivante : dans un même code valeur, les titres les plus anciens seront vendus en priorité.

Conformément à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, pour toute opération d'achat ou de vente d'un montant **supérieur à 150 000€**, vous devez nous transmettre les pièces justifiant la destination ou la provenance des fonds (compromis de vente, acte notarié, relevé bancaire, etc.).

Conditions de prix :

- Au marché : Il n'y a pas de limite de cours pour cet ordre. En contrepartie, il est prioritaire sur tous les autres types d'ordres. Son exécution est totale.
- A la meilleure limite : Vous n'avez pas indiqué de cours précis. L'ordre sera exécuté au meilleur cours disponible lors de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente. L'exécution de l'ordre peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours.
- Au cours limité de _____ € : Vous fixez un cours maximum à l'achat ou minimum à la vente (limite). L'ordre est exécuté lorsque le cours est inférieur ou égal à cette limite pour l'achat, ou supérieur ou égal à cette limite pour la vente. Il peut n'être exécuté que partiellement si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.

Validité de l'offre : _____ maximum 2 mois calendaires sauf lors des opérations sur titres (dividendes, AAG et clôture de fin d'année).

En l'absence d'indications, les ordres sont valables jusqu'à la fin du mois calendaire.

Fait à _____

Signature du titulaire :

ou des 2 représentants légaux pour un mineur *

Le _____

ou de tous les co-titulaires d'un compte en démembrement ou indivision

* La vente de titres pour le compte d'un mineur est considérée comme un appauvrissement et de ce fait, le document doit être signé par les 2 représentants légaux de l'enfant mineur.

ORDRES DE BOURSE AU NOMINATIF PUR

Les transactions sont assurées par CACEIS Bank, Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 692 024 722 et dont le siège social est sis 1-3, Place Valhubert 75013 PARIS.

Vos ordres de bourse

Les titulaires passent les ordres d'achat ou de vente par internet à partir de leur espace personnel en ligne, sur le site www.airliquide.com. Pour des raisons de sécurité, Air Liquide leur attribuera un identifiant (par compte), dans la mesure où une convention de compte aura été remplie et les justificatifs demandés, fournis. Les titulaires acceptent du fait de la confidentialité résultant de l'utilisation des codes de connexion, d'être considérés comme les uniques auteurs de tout ordre transmis.

Les ordres d'achat par internet, réglés en totalité par prélèvement automatique ou carte bancaire et les ordres de ventes par internet, ont un taux de courtage de 0,10% HT du montant brut de la transaction.

Les ordres d'achat ou de vente adressés par courrier postal, électronique, ou par téléphone, ont un taux de courtage de 0,18% HT du montant brut de la transaction. L'ordre doit contenir le sens de l'opération, le nombre de titres, la durée de validité (2 mois calendaires au maximum). En l'absence d'indication, les ordres sont automatiquement valables jusqu'à la fin du mois calendaire, mais ils peuvent être annulés ou modifiés durant cette période.

Tout ordre d'achat ou de vente écrit par courrier électronique ou postal doit être accompagné de la **photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** du ou des titulaires.

Après exécution de l'ordre, les titulaires recevront par e-mail, un avis d'opéré (par compte) précisant les conditions d'exécution, les frais et les modalités de règlement. Cet avis d'opéré est disponible dans votre espace personnel en ligne. Si les achats de titres ne sont pas financés en totalité par Carte Bancaire (limité à un cumul de 3 000€ brut) ou par prélèvement bancaire (zone SEPA uniquement) et que le compte n'a pas suffisamment de titres en couverture, un virement bancaire (1) d'acompte de 80% du montant des achats doit être adressé à Air Liquide. Il est impératif d'indiquer son identifiant en référence du virement. Le solde de l'achat sera à régler à réception de l'avis d'opéré.

A défaut de règlement des achats dans les délais indiqués sur l'avis d'opéré, Air Liquide peut procéder à la vente de tout ou partie des titres au nominatif pur inscrits sur le compte des titulaires.

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du lieu du siège social de L'Air Liquide S.A.

A chaque fois qu'il l'estimera raisonnablement nécessaire au regard de ses obligations, CACEIS Bank pourra, par l'intermédiaire de Air Liquide, solliciter toute explication et demander la production de tout document justificatif aux titulaires, principalement :

- concernant des opérations qui paraîtraient, le cas échéant, inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par les titulaires ;
- concernant l'origine des fonds utilisés pour l'acquisition de titres au nominatif pur ;
- concernant l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles le compte est ouvert, s'il apparaît que le ou les titulaire(s) pourraient ne pas agir pour leur propre compte, sous réserve de l'application des règles particulières du dispositif législatif régissant le cas des intermédiaires inscrits au sens de l'article L 228-1 du code de commerce.

Attention : La vente de titres pour le compte d'un mineur est considérée comme un appauvrissement et de ce fait, le document doit être signé par les 2 représentants légaux de l'enfant mineur.

Pour toute information complémentaire au passage d'ordre de bourse, vous pouvez contacter nos Conseillers au 0 800 166 179 (appel gratuit) – depuis la France ou au (+33) (0)1 57 05 02 26 depuis l'extérieur de la France.

Conformément à la loi de finance rectificative 2017, la taxe sur les transactions financières est applicable au taux de 0.30% du montant brut des achats de titres Air Liquide.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles indiquées au recto sont obligatoires. Elles sont collectées par L'Air Liquide S.A. – 75 Quai d'Orsay 75007 Paris – à des fins de gestion des titres et leur traitement est nécessaire à l'exécution de la convention de compte à laquelle vous êtes partie.

Pour répondre aux obligations légales, les données peuvent être communiquées aux autorités compétentes. Par ailleurs, les outils utilisés pour la gestion des titres peuvent entraîner la transmission de ces données personnelles auprès de prestataires situés dans des pays non-membres de l'EEE (notamment USA) à des fins d'hébergement. Dans ce cas, nous prenons les mesures nécessaires pour garantir un niveau adéquat de protection de vos données par la signature des Clauses Contractuelles Types de la Commission Européenne.

Dans un but anti-blanchiment, les données peuvent être communiquées à l'administration fiscale française.

Les données personnelles seront conservées pendant les 5 années civiles pleines suivant la clôture du compte. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité sur les données personnelles que vous avez fournies ainsi que le droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort et de demander la limitation du traitement vous concernant peuvent être exercés auprès du Service actionnaires :

- par courrier postal à l'adresse : AIR LIQUIDE Service actionnaires - TSA 91948 - 62978 ARRAS Cedex 9,
- via notre formulaire de contact en ligne : <https://www.airliquide.com/fr/groupe/contactez-nous-rqpd>

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France la CNIL.

Coordonnées du délégué à la protection des données : Laurence Thomazeau – L'Air Liquide S.A. – 75 quai d'Orsay – 75007 Paris.

(1) Coordonnées bancaires AIR LIQUIDE pour effectuer les virements bancaires :

Intitulé du compte : AIR LIQUIDE SA - IBAN : FR76 1812 9000 1000 5001 0569 518 - BIC : ISAEFRPP

MODALITES ADMINISTRATIVES

1. Complétez et signez le formulaire

2. Joignez au présent document

(a) Pour les nouveaux comptes

- La convention de compte complétée et signée
- La totalité des justificatifs demandés dans la convention
- Le mandat de prélèvement SEPA pour le débit automatique sur votre compte bancaire du montant de vos achats de titres AIR LIQUIDE, si vous le souhaitez.

(b) Pour les comptes existants

La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du ou des titulaire(s) du compte-titres

3. Envoyez votre dossier complet

Sur notre lien internet : airliquide.com/fr/aide-ligne-contact

Puis choisissez : **Sujet** : Ordre de Bourse - **Sous-thème** : Passer un ordre de bourse

Cas particuliers :

La vente de titres pour le **compte d'un mineur** est considérée comme un appauvrissement et de ce fait, le document doit être signé par les 2 représentants légaux de l'enfant mineur et renvoyé avec la photocopie de leurs pièces d'identité respectives.

Du fait de la nécessité de la signature de tous les **co-titulaires** pour valider un ordre de bourse, les comptes en **usufruit/nue-propriété** ainsi que les comptes en **indivision** n'ont pas accès aux ordres de bourse en ligne. Pour ces comptes, seules les demandes par courrier sont prises en compte.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour valider votre demande, nous vous remercions de nous faire **parvenir la totalité des pièces justificatives avec votre formulaire.**

4. Vous recevez en retour :

- un e-mail de confirmation de la prise en compte de votre demande
- un avis d'opéré dans les 48h après l'exécution de votre ordre, par e-mail et disponible dans votre Espace personnel, sous le rubrique Mes documents

5. Vous adressez le règlement de vos ordres de bourse de préférence :

- par prélèvement automatique, en retournant le mandat de prélèvement SEPA complété et signé avec tous les justificatifs demandés.

Le mandat SEPA mis en place sera valable pour vos achats de titres ultérieurs sans démarche supplémentaire.

- par virement aux Coordonnées bancaires d'AIR LIQUIDE

Intitulé du compte : AIR LIQUIDE SA

IBAN : FR76 1812 9000 1000 5001 0569 518

BIC : ISAEFRPP

En indiquant votre **n° d'identifiant de compte en référence.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous aux coordonnées mentionnées au verso.

Air Liquide Service actionnaires :  Pour toute demande pensez à vous munir de votre identifiant actionnaire

Aide en ligne & contact : airliquide.com/fr/actionnaires/aide-ligne-contact

Ecrivez-nous : TSA 91948 - 62978 ARRAS Cedex 9

0 800 166 179  ou + 33 (0)1 57 05 02 26 depuis l'international

Rencontrez-nous : 75, quai d'Orsay 75007 PARIS